



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Doubs

Si vous êtes en arrêt maladie, c'est que votre médecin a estimé que votre état de santé le nécessitait. Tout comme votre traitement médical, votre arrêt de travail s'accompagne de recommandations à respecter. Pourquoi ? Pour vous permettre de vous rétablir et de retourner travailler au plus vite. Car c'est une évidence :

QUAND UN SALARIÉ EST EN ARRÊT MALADIE, C'EST AUSSI DES COMPÉTENCES EN MOINS AU SEIN DE L'ÉQUIPE. Ce ne sont pas vos collègues qui diront le contraire. Durant votre absence, tout le monde s'est organisé et attribué provisoirement de nouvelles tâches pour que l'activité puisse continuer au mieux. Comme dans la vie, au travail, chacun a ses spécialités, ses qualités appréciées au sein du groupe. Et les vôtres manquent certainement. Se sentir indispensable, c'est déjà se sentir mieux.

arr
que
estim
santé
comm
méd
trava



L'ARRÊT MALADIE, C'EST PRESCRIT  **TROP** C'EST PROSCRIT